

## Golf de Saint Malo – Le Tronchet

### Championnat de France Minimes / Cadettes – Règles locales Spécifiques

Ces Règles Locales Spécifiques complètent les Règles Permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toute autre Règle Locale.

**Parties intégrantes.** Les rochers sont partie intégrante.

**Obstructions inamovibles.** Les routes, les murets et les chemins bitumés ou gravillonnés et leurs abords immédiats dégradés.

**Hors limites.** Définis par les clôtures électriques et/ou les alignements de piquets blancs, et/ou les lignes blanches tracées au sol.

**Dégagement des clôtures électriques RL E-7.** Si la balle repose sur le parcours à l'intérieur de deux longueurs de club d'une clôture électrique, la joueuse peut, sans pénalité, se dégager en utilisant la procédure de la Règle 16.1, mais en utilisant comme point de référence le point qui est à deux longueurs de club de la clôture et à égale distance du trou que l'emplacement de la balle d'origine.

**Terrain en condition anormale RL E-10.** Les zones dégradées dans la zone générale causées par des sangliers ainsi que les zones spongieuses dans les colliers de green sont considérées comme terrain en réparation duquel le dégagement est autorisé selon la Règle 16.1b.

**Lignes électriques du terrain RL E-11.** Si on est sûr ou quasiment certain que la balle d'une joueuse a heurté une ligne électrique ou son pylône durant le jeu du trou n°10, le coup ne compte pas, la joueuse doit rejouer ce coup en jouant la balle d'origine ou une autre balle de l'endroit où ce coup a été joué (R14.6).

Si la joueuse rejoue le coup mais le fait d'un mauvais endroit, elle encourt la pénalité générale selon R14.7. Si la joueuse omet de rejouer le coup, elle encourt la pénalité générale et le coup compte, mais elle n'a pas joué d'un mauvais endroit.

**Placer la balle dans toutes les zones tondues à hauteur de fairway ou moins RL E3.** Quand n'importe quelle partie de la balle d'une joueuse touche une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, la joueuse peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante et en la jouant depuis cette zone :

- Point de référence : **l'emplacement de la balle d'origine qui doit être marqué** avant de relever la balle (voir R 14.1)
- Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : le club le plus long du sac à l'exception du putter, depuis le point de référence, mais ne doit pas être plus près du trou que le point de référence et doit être dans la zone générale.

**Nettoyer la balle dans toute la zone générale RL E2.** Quand la balle de la joueuse repose dans la zone générale, la balle peut être relevée, nettoyée et replacée sans pénalité. **La joueuse doit marquer l'emplacement de la balle avant de la relever (voir R 14.1) la balle doit être replacée à son emplacement d'origine (voir R 14.2).**

#### Interruption de jeu (plan d'évacuation sur le tableau officiel)

- Interruption immédiate : 1 signal sonore prolongé.
- Interruption de jeu : 3 signaux sonores consécutifs de façon répétée.
- Reprise du jeu : 2 signaux sonores courts, de façon répétée.

**Bureau du Tournoi : 01 41 49 77 57**

**Temps de jeu maximum 4h 35**